



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-023

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-01-16-00023 - Arrêté DOS-GRHH-2025-166 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-AMAND-LES-EAUX (3 pages) Page 3

R32-2026-01-16-00022 - Arrêté DOS-GRHH-2025-171 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'arrondissement de MONTREUIL (Pas-de-Calais) (3 pages) Page 6

R32-2026-01-16-00021 - Arrêté DOS-GRHH-2026-06 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BEAUVAIS (Oise) (3 pages) Page 9

R32-2026-01-15-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2026-08 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ARMENTIERES (Nord) (3 pages) Page 12

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-01-20-00001 - ARRÊTÉ du 20 janvier 2026 portant modification (N° 6) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois (1 page) Page 15

Direction régionale des affaires culturelles - Hauts-de-France /

R32-2025-12-18-00025 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant nomination du conservateur délégué des antiquités et objets d'art (Somme) (2 pages) Page 16

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-166
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-AMAND-LES-EAUX**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-105 en date du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par le Préfet du département du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait de la commission médicale d'établissement du 24 septembre 2025, désignant Monsieur le docteur Arnaud DIDIER en qualité de représentant de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 janvier 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-166)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Fabien ROUSSEL, maire de Saint-Amand-les-Eaux, commune siège de l'établissement, et Monsieur David LECLERCQ, représentant de la commune de Saint-Amand-les-Eaux ;
- Madame Noura ATMANI et Monsieur Michel QUIÉVY, représentants de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut ;
- Monsieur Éric RENAUD, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Arnaud DIDIER et Monsieur le docteur Nicolas GLATZ, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Vanessa VENANT, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Thomas DELPLANQUE et Madame Sylvie DERNONCOURT, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur le docteur Bernard GIBOUR, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le préfet du Nord ;
- Madame Claire LAMY (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques-UNAFAM) et Madame Marie-Claire COQUIDE (union départementale des associations familiales-UDAF- du Nord, représentantes des usagers désignées par le préfet du Nord.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-171
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-89 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais);

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants;

Vu les désignations des représentants du personnel;

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 16 octobre 2025 désignant Madame le docteur Nadou LAWSON-BOEMIGAN et Monsieur le docteur François DUPRIEZ en qualité de représentants de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 16 janvier 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Claude COIN, maire de la commune siège de l'établissement, et Monsieur Bruno COUSEIN, représentant la commune de Berck-sur-Mer ;
- Monsieur Claude VILCOT et Monsieur Jean-Marie MICHAULT, représentants de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois ;
- Madame Blandine DRAIN, représentante du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Nadou LAWSON-BOEMIGAN et Monsieur le docteur François DUPRIEZ, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Bertrand RENGARD, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Samuel LEBORGNE et Madame Anne-Sophie BERNARD, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Marie-Jeanne PRUVOT et Madame Régine TRIBOUT, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France
- Monsieur Pierre DUCROCQ, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Madame Sylvie HOULIERE (association des paralysés de France – France handicap) et Monsieur Thierry FAUCHATRE (union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais), représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.

ARRÊTÉ DOS- GRHH-2026-06
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS (Oise)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté N°DOS-SDES-GRHH-2021-33 du 16 mars 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la liste des représentants de la commission médicale d'établissement établie lors de la séance du 25 novembre 2025 et notamment la désignation de Madame le docteur Céline HAREMZA et Monsieur le docteur Nicolas MEROT en qualité de représentants de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Beauvais sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 16 janvier 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marlam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-06)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Franck PIA, Maire de Beauvais, commune siège de l'établissement ;
- Madame Charlotte COLIGNON, représentante de la commune de Beauvais ;
- Madame Martine DELAPLACE et Madame Isabelle SOULA , représentantes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- Madame Brigitte LEFÈBVRE, représentante de la présidente du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Nathalie BALLION-LANDAIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le docteur Céline HAREMZA et Monsieur le docteur Nicolas MEROT, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Eric COUQ et Madame Céline BAJA épouse COTU, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Bruno OGUEZ et Monsieur Gilles BANCHEREAU, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur William AUER en qualité de personnalité qualifiée désignée par la Préfète de l'Oise ;
- Madame Françoise CABANNE (union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) de l'Oise) et Madame Monette-Simone VASSEUR (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise), représentantes des usagers désignées par la Préfète de l'Oise.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-08
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'ARMENTIÈRES (NORD)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-124 du 08 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 16 décembre 2025 relatif à la désignation des représentants de la commission médicale d'établissement à la commission médicale de groupement et aux instances du centre hospitalier d'Armentières, et désignant Madame le docteur Anne-Sophie SERGENT-ROUMIER et Monsieur le docteur Franck LEGRAND en qualité de représentants de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières ;

Vu le procès-verbal de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du 16 décembre 2025 désignant Madame Marine GUESTIN en qualité de représentante au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier d'Armentières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 janvier 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-08)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Michel MONPAYS, maire d'Armentières, commune siège de l'établissement, et Madame Catherine DE PARIS, représentante de la commune d'Armentières ;
- Monsieur Bernard HAESBROECK et Monsieur Michel BORREWATER, représentants de la Métropole Européenne de Lille ;
- Monsieur Michel PLOUY, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Anne-Sophie SERGENT-ROUMIER et Monsieur le docteur Franck LEGRAND, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Marine GUESTIN, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Patricia HOUSPIE et Monsieur Hans LANDLER, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Deux personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé en attente de désignation ;
- Une personnalité qualifiée par le préfet du Nord en attente de désignation ;
- Madame Nelly VANTORRE, au titre de l'union départementale des associations familiales du Nord, et Monsieur Yvon LEMARQUAND, au titre de l'association consommation, logement et cadre de vie, représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.



**ARRÊTÉ du 20 janvier 2026 portant modification (N° 6)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Artois ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 16 septembre 2022, 26 juin 2024, 11 septembre 2024, 19 mai 2025 et 8 septembre 2025 ;

Vu la modification formulée par le mouvement des entreprises de France (*MEDEF*).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 7 avril 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (*MEDEF*)

Titulaires :

Madame Charlotte DURSIN (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 janvier 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant nomination
du conservateur délégué des antiquités et objets d'art (Somme)**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis de la conservation régionale des monuments historiques en date du 10 juin 2025 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 19 juin 2025 ;

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2025 portant nomination du conservateur délégué des antiquités et objets d'art de la Somme ;

Considérant que l'arrêté susvisé comporte une erreur dans l'orthographe du nom du conservateur délégué des antiquités et objets d'art de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne son article 1^{er} :

Au lieu de :

« Monsieur Jean-Loup LEGAY est nommé conservateur délégué des antiquités et objets d'art de la Somme »,

Il y a lieu de lire :

« Monsieur Jean-Loup LEGUAY est nommé conservateur délégué des antiquités et objets d'art de la Somme, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026. »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région et chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18/12/2025

Pour le préfet de Région,
Le directeur régional
des affaires culturelles,

Hilaire MULTON

~~Pour le Préfet des Hauts-de-France
et par délégation
Le Directeur régional
des Affaires Culturelles~~

Hilaire MULTON